

POSTULAT URGENT
du groupe UDC, par le député (suppl.) François Pellouchoud, concernant afin
d'échelonner sur quelques années toutes les nouvelles constructions (11.09.2012)
5.213

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: La Lex Weber et l'ordonnance sur les résidences secondaires.

Imprévisibilité: Déferlement de demandes d'autorisation de construire depuis la votation du 11 mars.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Les autorisations sont et seront délivrées jusqu'au 31 décembre 2012.

L'ordonnance sur les constructions régit la durée de validité d'une autorisation de construire à l'article 53.

Depuis l'acceptation de la loi Weber par le peuple, les demandes de construire ont augmenté de façon considérable.

Si toutes ces constructions doivent voir le jour dans les 3 ans, nous allons créer une sorte de bulle qui prendra fin brutalement avant la fin de la prochaine législature.

Nous devons faire en sorte que les propriétaires et entreprises puissent réaliser ces travaux sans précipitations et ainsi garantir du travail à leurs employés encore quelques temps.

Pour ce faire, nous voulons augmenter la durée de l'autorisation à 7 ans au lieu de 3 ans prolongeable de 2 ans.

Conclusion:

Le groupe UDC demande avec insistance de prolonger les autorisations de construire déjà délivrées ou à délivrer, dans les zones touchées par l'ordonnance suite à la Lex Weber, de 4 ans supplémentaires automatiquement.

Sion, le 11 septembre 2012
(08h50)

Groupe UDC, par
François Pellouchoud, député (suppl.)